



## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le treize octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le six octobre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

### Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

### Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé à donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ  
Mme Christelle COUTHOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET  
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU  
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

**DEL13.10.2023-053 : Budget général - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget général, les budgets Eau et Assainissement**

Plusieurs états de demande d'admission en non-valeur ont été transmis à la Commune par la Trésorerie de Quimperlé pour des sommes non recouvrées sur le budget général, ainsi que sur les budgets annexes Eau et Assainissement.

Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées, les procédures employées n'ayant donné aucun résultat.

Il convient, pour régulariser la situation budgétaire, de les admettre en non valeur.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Propose** d'admettre en non-valeur, sur l'exercice 2023,

La somme de 7 462,92 € provenant de :

- Budget GENERAL	3 494,67 €
- Budget EAU	2 410,58 €
- Budget ASSAINISSEMENT	1 557,67 €

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**